



UNIVERSITÉ PARIS 1

PANTHÉON SORBONNE

CIPCEA Prép'ENA :

Libellé de l'Épreuve : *Economie*

Date : *3/06/2013*

Groupe : 1 ou 2 (cocher la case correspondante)

NOTE de 0 à 20	NOM du correcteur	APPRÉCIATIONS EXPLIQUANT LA NOTE CHIFFRÉE
Note Master :		<i>(19)</i> Excellente copie qui cible parfaitement les enjeux tout en les encadrant dans le tissu économique français et en les étayant par des connaissances solides
Note ENA :		

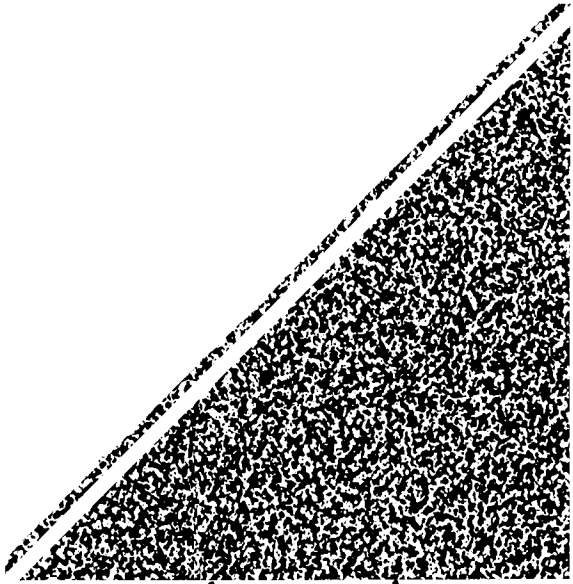
SUJET TRAITÉ :

Comment restaurer la balance commerciale française ?

Si la croissance économique française devrait s'établir à 1,7% en 2013, celle-ci reste essentiellement tirée par la demande intérieure. Alors que la France connaît des déficits commerciaux persistants depuis 2008, la demande étrangère adressée aux entreprises exportatrices demeure insuffisante pour espérer redresser la balance commerciale française.

La France est-elle pour autant condamnée au déséquilibre commercial ?

Au sein de la balance des transactions courantes française, il apparaît que la balance commerciale - qui retrace les flux comptables liés aux échanges de marchandises avec les agents non résidents - connaît une situation fortement déficitaire. Ainsi en 2011, la France accusait un déficit commercial d'environ 58 milliards d'euros (Md €) quand l'Allemagne présentait un excédent commercial de près de 260 Md €, soit 8% de son produit intérieur brut (PIB).



Si ce contraste révèle un "équilibre des déséquilibres" au niveau européen (Dooley et al.) il s'inscrit dans une recomposition des chaînes de valeur mondiales. Ainsi les économies sont-elles convaincues de capitaliser sur des avantages comparatifs (Ricardo) pour rivaliser face à leurs concurrents et s'insérer dans la division internationale du processus productif (Baudin-Duchêne).

Les environnements national (dégradation des finances publiques), européen (politique monétaire commune) et mondial (regain de tensions commerciales) jouent pourtant en défaveur d'une telle perspective de "réarmement productif". En volume, les entreprises françaises exportatrices de biens continuent en moyenne de perdre des parts de marché à l'international. Sans quelques exceptions sectorielles (aéronautique, luxe), il semble impératif de restaurer la compétitivité française (prix et hors prix) et de s'adapter à la nouvelle donne du commerce international pour recouvrer des excédents commerciaux. Car, si l'équilibre commercial de l'économie française peut également s'opérer par une diminution des impôts de biens, les préférences des consommateurs nationaux autant que la structuration de l'actif productif français militent plutôt pour une reconquête industrielle à l'international.

Dès lors, sur quelles bases ^{faut-il} construire cette stratégie d'exportation ?

Alors que l'économie française semble pâtir d'une compétitivité structurelle insuffisante qu'il convient d'interroger à l'aune de la recomposition du commerce international (I), le redressement de sa balance commerciale doit passer par une politique nationale et européenne ambitieuse en faveur de l'innovation et de l'internationalisation des débouchés des entreprises françaises (II).

* *

*

Si la balance commerciale française peine à rattraper avec les excédents du fait principalement d'une compétitivité structurelle insuffisante, cette situation doit être interogée à l'âme des incertitudes et des recompositions du commerce international (I).

La situation dégradée de la balance commerciale française, qui s'explique en partie par une compétitivité structurelle insuffisante, freine les perspectives de croissance économique (IA).

À l'instar de beaucoup d'économies développées, la France fait face à une concurrence internationale accrue sur le marché des biens depuis les années 1980-1990. La compétitivité-coût de la main d'œuvre des pays en développement et l'insertion de ces économies dans le commerce international - allant jusqu'à produire un "grand retournement" de la mondialisation (Michalet) - ont dégradé les perspectives des firmes françaises à l'export. Au niveau sectoriel, l'industrie du textile ou de la sidérurgie ont ainsi connu un important reflux en France. Cette dynamique, qui s'est renforcée dans les années 2000 avec l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale de commerce (OMC), a conduit à une nette désindustrialisation (-1,9 million d'employés industriels depuis 2000), entraînant parfois des conséquences néfastes dans certaines régions métropolitaines (Alsace, Nord de la France).

Aussi le reflux du secteur industriel entraîne-t-il des effets de débordement plus larges sur l'économie française, du fait du caractère propulsif de l'industrie sur la productivité nationale mais aussi de l'interdépendance entre les secteurs exposés et abrités ou, pour reprendre Grinand, entre les nomades et les sédentaires. Ainsi les pertes de parts de marché ont-elles pu dégrader la productivité globale des facteurs (PGF) de l'économie française. Si cette baisse s'inscrit dans une dynamique partagée par la plupart des économies développées (OCDE), la dégradation de la balance commerciale française peut s'expliquer par des caractéristiques propres à la France.

Il convient ainsi de noter que l'outil productif français est très largement dominé par des petites entreprises (TPE / PME), mais

que l'éventail des biens exportés est le fait de gros groupes / firmes multinationales (FNV). Aussi, en contraste avec l'Allemagne, la France ne peut s'appuyer que sur un faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) exportatrices. Au-delà de certains secteurs matures (aéronautique, luxe), le développement à l'international des entreprises françaises reste limité.

Comme le relève le Conseil national de la productivité dans son premier rapport (2019), cette situation ne s'est pas améliorée depuis la crise de 2008. Si, du fait de la moindre dépendance à la demande étrangère, la France a moins souffert que l'Allemagne du retournement conjoncturel post 2008 dans les économies émergentes, elle pâtit aujourd'hui d'un outil productif pas assez performant. Depuis 2008, les firmes exportatrices françaises ont ainsi eu tendance à rogner leur marge pour maintenir leur compétitivité-prix (en particulier en 2010, lorsque l'euro a atteint un pic à 1,5 \$) au détriment de l'investissement productif et de l'innovation (Schumpeter ; Aghion). In fine, c'est la compétitivité structurelle de l'économie française (qualité, marketing, image, différenciation) qui semble en avoir pâti, rejoignant défavorablement sur la balance commerciale et la croissance économique.

Au-delà, la dégradation de la balance commerciale française peut également s'expliquer par une plus forte propension à consommer des biens importés. La multiplication des accords bilatéraux de libre-échange négociés par l'Union européenne (avec la Corée du Sud en 2011, le Canada en 2016, et plus récemment avec le Japon) a permis une baisse des prix des biens importés ainsi qu'une plus grande diversité de produits au service du bien-être des consommateurs. Le coût écologique des importations peut toutefois interroger quant à leur soutenabilité, même si un objectif de relocalisation productive complète paraît irréalisable et exorbitant pour les ménages (CEPII, 2018).

*

Les recompositions de l'industrie et du commerce international rendent les perspectives de redressement de la balance commerciale française incertaines (IB).

La France semble devoir prendre acte d'une redéfinition structurelle de l'industrie. Car si le reflux des exportations de biens peut s'expliquer par une tertiarisation de l'économie des pays développés (et de plus en plus des économies émergentes comme la Chine et l'Inde) et, concomitamment une amélioration de la "balance des invisibles" (échanges de services), une recomposition plus large est à l'œuvre. Néanmoins qu'une disposition du secteur industriel (Toussain et Ball), il s'agirait davantage d'un brouillage des frontières entre biens et services dans le cadre d'une "société hyper-industrielle" (Veltz). Ainsi les exportations de marchandises pures seraient remplacées par des complexes de biens services à la faveur du développement d'une économie dite quaternaire (Debomeuil), comme peut en témoigner le développement de services numériques adossés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). S'il convient de ne pas exagérer la proportion de ce secteur émergent, il ne peut être ignoré dans la perspective d'une stratégie d'extraversion résiliente.

Sur le plan international, la restauration de la balance commerciale française est mise en question par le regain de tensions commerciales et l'incertitude géopolitique autour du Brexit. L'escalade des représailles commerciales entre les États-Unis et la Chine ou entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis associée à une panne certaine du multilatéralisme commercial et à un dévoiement des règles de l'OMC (article XIX sur la situation d'urgence utilisée par les États-Unis) pèsent sur les perspectives commerciales européennes. Si la France pourrait être moins touchée que l'Allemagne, la hausse induite du coût des intrants importés pourrait dégrader la compétitivité prix française.

Au-delà, le repositionnement des économies émergentes sur les chaînes de valeur mondiales concurrencent de plus en plus la compétitivité structurelle dont la France pourrait se prévaloir. Cette pression extérieure accrue sur le volet qualitatif des biens exportés

est symbolisée par le programme chinois de montée en gamme "Made in China 2025", ou encore par le développement de services à haute valeur ajoutée en Inde (Capgemini par exemple).

*

Ainsi, la construction de stratégies d'exportation efficaces doit passer par une compétitivité structurelle accrue en prenant acte des recompositions du commerce international dans lequel la France s'inscrit.

Si des efforts ont été amorcés dans cette voie, il convient d'en renforcer les effets.

*

L'adaptation de l'outil productif français doit être poursuivie et amplifiée pour faire de la France une puissance commerciale dominante en Europe (II).

Si les pouvoirs publics français et européens ont tenté de stimuler l'investissement productif et l'innovation, les résultats demeurent insatisfaisants (IIA).

En soutien à l'investissement de capacité des entreprises et in fine à la compétitivité industrielle de l'économie, les pouvoirs publics ont consenti d'importants efforts financiers. Suite au rapport Gallois (2012), le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) ainsi que le Pacte de responsabilité ont permis un net redressement de la marge des entreprises. Ce mouvement devrait se poursuivre avec la transformation, en 2019, du CICE en allègements directs de charges sociales. Or, alors que ces politiques s'inscrivent dans un contexte financier public dégradé (dette publique à 98% du PIB), elle présentent des résultats incertains (cf. Comité de suivi du CICE). Par exemple, l'investissement des entreprises françaises demeure trop faible en machines-outils alors qu'il est suffisamment concurrentiel en immobilisations incorporelles (cf. Etude 2018 France Stratégie - Fabrique de l'industrie).

Des effets ont également été constatés en faveur d'une relocalisation de la production de biens en France. Ainsi qu'en témoigne le développement des labels promouvant le "made in France" dans une démarche de marque pays (Origine France Garantie par exemple), des monnaies locales qui permettent de favoriser la consommation locale (exemple de l'abeille à Villeneuve-sur-Lot) ou encore du logiciel public "Colbert 2.0" qui facilite l'étude d'une potentielle relocalisation en France, des initiatives ont été prises en faveur d'une diminution du volume de biens importés.

Les pouvoirs publics soutiennent en outre l'innovation et la recherche et développement (R&D). Le crédit d'impôt recherche (CIR), d'un montant de 6 Md€, est ainsi un dispositif relativement généreux et qui présente un effet multiplicateur globalement positif, mais peine toutefois à faire décoller la R&D. Celle-ci reste trop concentrée dans le secteur public et ne donne pas suffisamment lieu à des dépôts de brevets. Aussi, le rôle désormais joué par les régions en matière de développement économique (via notamment le schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation - SRDEII) ou encore la mise en place de pôles de compétitivité ne répondent qu'imparfaitement aux problèmes d'internationalisation rencontrés par les PME / ETI (besoins en fonction support juridique, financement, négociations à l'étranger).

*

La restauration de la balance commerciale française doit s'appuyer sur une dynamique d'innovation robuste et une plus grande extraversion des PME / ETI (IEB).

Si l'économie française fait face à une concurrence internationale accrue sur le volet structurel (cf supra), il convient de capitaliser sur ses atouts (modèle de protection sociale, infrastructures publiques, savoir-faire) pour se différencier. Une action ambitieuse doit néanmoins être menée.

Ainsi que l'effort national en matière de R&D stagne autour de 2,3% du PIB, la recherche d'une économie d'innovation

doit être une priorité'. C'est notamment dans cet esprit que s'inscrit la "loi PACTE", récemment votée, qui prévoit un rapprochement facilité des chercheurs publics du monde de l'entreprise. Aussi, la réduction du nombre de pôles de compétitivité (à 56) devrait permettre une rationalisation du dispositif au service d'effets d'agglomération (Marshall) favorable à l'innovation. Dans cette voie, un effort particulier en faveur d'une montée en compétence de la main d'œuvre française devrait être conduit. Outre le développement de la filière de l'apprentissage, une réforme ambitieuse de l'Université paraît opportune (Aghion, 2010).

Aussi une internationalisation accrue des débouchés des entreprises françaises doit-elle être promue. Elle doit s'articuler sur plusieurs plans. Au niveau du financement, l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux et le développement d'une offre accrue en matière de capital-risque sont essentiels. En matière de trésorerie - en particulier pour les PME - des dispositifs d'affacturage inversé seraient de nature à soutenir cette ouverture commerciale. En outre, la récente constitution de la "Team France Export", quichet unique rassemblant CCI France, Business France et BPI France au niveau régional et proposant des services de conseil, semble aller dans un sens positif.

Au-delà, ces efforts internes doivent être menés de concert avec un engagement fort de la France sur la scène européenne et internationale. Dans un contexte de tensions commerciales exacerbées, l'UE et la France se doivent de défendre le multilatéralisme commercial. A cette fin, il apparaît important que la France soutienne la proposition de la Commission européenne de réforme de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. En parallèle, il convient de savoir faire preuve de fermeté face aux comportements étrangers de dumping ou de dévoiement des droits antidumping (art. 14 OMC). S'agissant du dumping environnemental, un "protectionnisme vert" (Giraud) pourrait permettre une action résolue et commune de l'UE au service du climat et de ses entreprises.

Ainsi, loin d'être inévitables, les performances en retrait de la balance commerciale française peuvent être redressées par une action ciblée et résolue des pouvoirs publics au service d'une "montée en gamme" nationale.

Si les dividendes d'une telle stratégie se récolteraient sur le territoire national, il paraît exclu de faire l'impasse sur une coopération plus poussée au niveau européen, en particulier avec l'Allemagne.